

Additifs

Vous retrouvez les additifs autorisés et leurs conditions d'utilisation par catégorie de denrées alimentaires dans le règlement 1333/2008.

Les catégories de denrées alimentaires suivantes sont pertinentes pour les secteurs de Choprabisco :

- 05.1 Produits de cacao et de chocolat tels que décrits dans la directive 2000/36/CE
- 05.2 Autres confiseries, y compris les microconfiseries destinées à rafraîchir l'haleine
- 05.3 Chewing-gum
- 05.4 Décorations, enrobages et fourrages
- 07.2 Produits de boulangerie fine

Une description des catégories alimentaires (« Guidance document ») est disponible sur le site web

https://food.ec.europa.eu/safety/food-improvement-agents/additives/eu-rules_en

La Food Additives Database de la Commission européenne est un outil pratique : https://ec.europa.eu/food/food-feed-portal/screen/food-additives/search

Choprabisco et/ou Cabobisco traitent actuellement les dossiers suivants :

- Autorisation d'utilisation des colorants dans la catégorie 05.1;
- Autorisation d'utilisation des polyols dans certains produits de la catégorie 05.2
- Autorisation d'utiliser les édulcorants intenses acésulfame K, sucralose et glycosides de stéviol dans la catégorie 07.2